



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 63/22

Objet

Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Conseil Communautaire
23 juin 2022
Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 15
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 17 juin 2022
Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

Aux termes de l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont les seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ». Ainsi les aides à l'immobilier d'entreprise, la location ou la vente de terrains relèvent exclusivement de la compétence des communes et des EPCI.

Pour répondre à l'enjeu de l'accompagnement global des projets d'entreprise dans les phases majeures de leur vie (création, transmission, développement important, mutation, etc.), une offre d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est mobilisable. Cette offre vise à boucler des plans de financement bien dimensionnés avec un effet de levier maximum recherché sur les financements privés et/ou publics (actionnaires, banques, Conseil Régional, etc.) ; la finalité étant de soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emploi.

Par délibération n° GD91/17 du 05 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise, et a autorisé la Région Bourgogne Franche-Comté à intervenir, le cas échéant, en complément de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cette autorisation d'intervention a été prolongée pour l'année 2022 par délibération n° GD15/22 du 17 mars 2022.

Il est ici proposé d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprises pour l'accompagnement du développement industriel de l'entreprise MAHYTEC, créée en 2008 à Dole et entité du groupe HENSOLDT NEXEYA France depuis juillet 2021.

La société MAHYTEC est spécialisée dans la conception et la fabrication de réservoirs d'hydrogène pour des applications stationnaires et transportables.

En s'installant dans des locaux plus grands, situés au sein du Pôle Innovia, l'entreprise se dote d'un outil lui permettant d'augmenter très fortement sa capacité de production de réservoirs afin d'accompagner la montée des besoins de l'ensemble des marchés / secteurs de l'hydrogène. L'activité doit générer la création de 30 à 50 salariés d'ici 2024/2025, ce qui portera son effectif à près d'une centaine de personnes.

La filière hydrogène est un axe fort de la stratégie de développement de l'Agglomération, et elle est identifiée comme telle dans le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

De fait, et en réponse à la sollicitation adressée par l'entreprise, il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises correspondant à la demande suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention (en €)
HENSOLDT NEXEYA FRANCE	Monsieur Pierre-Alain BESOMBES	Installation du site industriel de MAHYTEC (entité du groupe HENSOLDT NEXEYA FRANCE) au sein de la zone INNOVIA à Damparis, dans les locaux précédemment occupés par l'entreprise CYLINDRE. Le montant total de l'opération, comprenant les travaux d'aménagement du local et le transfert du crédit-bail existant est estimé à 2 733 200 € HT.	200 000 €
TOTAL			200 000 €

Les modalités d'attribution de cette subvention sont précisées dans la convention annexée à la présente notice. Elle comprend en particulier une faculté de substitution de l'entreprise au profit de BATIFRANC, porteur du crédit-bail immobilier en cours.

L'aide proposée s'inscrit dans le régime cadre temporaire Covid-19 pour le soutien aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition d'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 200 000 € pour l'accompagnement du développement industriel de l'entreprise MAHYTEC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise y afférente.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- HENSOLDT NEXEYA France
- BATIFRANC

